



Zollikofen, le 18 janvier 2021

Plan de protection pour la réalisation de l'ÉPL et ÉPN pendant la pandémie de COVID-19

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renforcement des mesures prononcées par le Conseil fédéral contre la pandémie COVID 19 le 13 janvier 2021, nous souhaitons vous informer sur les conséquences pour le contrôle laitier et le relevé des poids à 40 jours pour l'ÉPN.

Pour la protection des personnes travaillant à l'intérieur, le port du masque est désormais obligatoire lorsque plus d'une personne est présente dans une pièce. Cela signifie que **toutes les personnes participant au contrôle laitier** (contrôleur laitier et éleveur) **ou au relevé des poids à 40 jours pour l'ÉPN doivent porter un masque.**

Nous avons adapté notre plan de protection pour la mise en œuvre du contrôle laitier et des relevés des poids à 40 jours pour l'ÉPN dans le cadre de COVID-19. Le concept de protection complet se trouve au verso.

Si lors du contrôle laitier ou du relevé des poids à 40 jours pour l'ÉPN la sécurité n'est pas garantie pour une personne particulièrement vulnérable, le contrôleur doit contacter la FSEC.

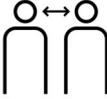
Nous vous remercions de votre précieux engagement et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations cordiales,

FEDERATION SUISSE D'ELEVAGE CAPRIN
Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen
031 388 61 11 (le matin), info@szzv.ch, www.szzv.ch

Plan de protection pour la réalisation des contrôles laitiers et les relevés des poids à 40 jours pour l'ÉPN sous COVID-19

Le plan de protection ci-dessous vaut pour tous les contrôleurs laitiers et les contrôleurs de l'ÉPN ainsi que pour toutes les autres personnes participant au contrôle laitier ou relevé des poids à 40 jours et doit être respecté pour la réalisation du contrôle laitier ou du relevé des poids à 40 jours sur les exploitations.

	<p>HYGIÈNE DES MAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut éviter de se serrer la main. - Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon, notamment avant et après le contrôle laitier ou le relevé des poids à 40 jours.
	<p>GARDER SES DISTANCES</p> <p>Les contrôleurs et les autres personnes respectent une distance de 1.5 m entre eux.</p>
	<p>PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE</p> <p>Lors du contrôle laitier ou le relevé des poids à 40 jours, toutes les personnes participant au contrôle laitier (contrôleur laitier et éleveur) ou au relevé des poids à 40 jours doivent porter un masque</p>
	<p>PERSONNES VULNÉRABLES</p> <p>Si lors du contrôle laitier ou le relevé des poids à 40 jours la sécurité n'est pas garantie pour une personne particulièrement vulnérable, le contrôleur laitier doit contacter la FSEC.</p>
	<p>NETTOYAGE</p> <p>Les instruments de travail comme la louche ou la balance sont nettoyés soigneusement après chaque contrôle laitier ou chaque relevé des poids à 40 jours, surtout s'ils sont touchés par plusieurs personnes.</p>
	<p>PERSONNES ATTEINTES DU CORONAVIRUS OU MISES EN QUARANTAINE</p> <p>Si le contrôleur ou l'éleveur présente des symptômes de la maladie ou est placé en quarantaine, le contrôle laitier est repoussé à une date ultérieure resp. le relevé des poids à 40 jours est effectué par le chef d'exploitation lui-même et communiqué à la FSÉC par écrit dans les délais.</p>
	<p>INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de protection est envoyé par courrier à tous les contrôleurs. - Le contrôleur informe les personnes qui assistent au contrôle laitier ou au relevé des poids à 40 jours sur les mesures prises. - Les contrôleurs particulièrement vulnérables ont été informés de leurs droits et des mesures de protection.
	<p>GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de protection sont contrôlées et garanties en continu. - Les contrôleurs laitiers reçoivent une indemnité de 0.50 CHF par contrôle laitier resp. par visite d'exploitation pour l'achat de masques.

FEDERATION SUISSE D'ELEVAGE CAPRIN, Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen
031 388 61 11 (le matin), info@szzv.ch, www.szzv.ch